

SÉANCE SPÉCIALE DU 17 SEPTEMBRE 2018, 18 H 30.

Lundi, le 17 septembre 2018, se tient au lieu habituel et à 18 h 30, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:	M. le conseiller	Paul Pineault
	Mme la conseillère	Sylvie Larouche
	M. le conseiller	Germain Grenon
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Richard Sirois

Est absent :	M. le conseiller	Philippe Dufour
--------------	------------------	-----------------

M. Marc Lavoie, directeur des finances, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 17^e jour de septembre 2018, 18 h 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0** Pensée.
- 2.0** Demande d'aide financière – Chevaliers de Colomb – Résolution d'appui.
- 3.0** Versement de la taxe 911 – Autorisation.
- 4.0** Demande d'appui – Ville de Saguenay/MRC du Fjord-du-Saguenay/Association touristique régionale – Vision stratégique hivernale.
- 5.0** Concierge – Engagement.
- 6.0** Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 13^e jour du mois de septembre 2018.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

224-2018

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 9 juillet 2018, 18 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0** Pensée.
- 2.0** Demande de dérogation mineure - M. Jérémy Tessier – Partie du bloc 15 – Canton Gagné – Position finale.
- 3.0** Demande de dérogation mineure - MM. Michael Morin et Jean-Denis Morin – 245, rue de Banff – 7590-43-6732.
- 4.0** Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 9 juillet 2018, 18 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

225-2018

Demande d'aide financière – Chevaliers de Colomb – Résolution d'appui.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie la demande des Chevaliers de Colomb dans le cadre du Programme *Dons et commandites* de la MRC du Fjord-du-Saguenay relativement à l'activité *Concours de panaches*. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

226-2018

Versement de la taxe 911 – Autorisation.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a mandaté la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour procéder à un appel d'offres et conclure une entente pour le centre des appels d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a conclu une entente avec le centre d'appels d'urgence de la ville d'Alma;

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à compter du mois d'octobre 2018 la taxe perçue pour la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau qui sera versée en décembre à la Ville d'Alma, au centre d'appels d'urgence de la Ville d'Alma dont le siège social est situé au 140, Saint-Joseph Sud, Alma

(Québec), G8B 3R1 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

227-2018

Demande d'appui – Ville de Saguenay/MRC du Fjord-du-Saguenay/Association touristique régionale – Vision stratégique hivernale.

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a sur son territoire une pléiade d'activités et d'attraits naturels et récréotouristiques;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres de la MRC du Fjord-du-Saguenay disposent chacune sur leur territoire respectif d'éléments distinctifs qui les caractérisent et qui leur donne une personnalité propre;

CONSIDÉRANT que les municipalités entourant Ville de Saguenay constituent essentiellement le "terrain de jeu" des touristes visitant la métropole régionale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau est particulièrement choyée par son offre touristique hivernale et est stratégiquement localisée à l'entrée des vastes territoires naturels du nord de la région;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite se positionner comme pôle touristique hivernal de la région non seulement pour son territoire mais également pour celui de l'ensemble du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau manifeste son intention:

- de devenir le pôle touristique hivernal du territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;
- et de mettre en place un guichet unique pour structurer, promouvoir, stimuler et forfaitiser l'offre touristique hivernale sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

et qu'en ce sens, elle demande par la présente, une résolution d'appui à cet effet à la MRC du Fjord-du-Saguenay, à la Ville de Saguenay et à l'Association touristique régionale. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

228-2018

Concierger – Engagement.

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a récemment procédé à un appel de candidatures afin de combler le poste de concierge;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu 5 propositions de candidatures;
- CONSIDÉRANT** le processus de sélection tenu lors de la rencontre du 12 septembre 2018 et la recommandation faite par le comité de sélection.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage M. Éric Gauthier, au poste de concierge, au taux horaire de 14,50 \$, sous réserve d'une période de probation de 3 mois à l'échéance de laquelle la Municipalité statuera de manière définitive relativement à cet engagement.

Le vote est demandé sur cette proposition :

POUR : Mme la conseillère Sylvie Larouche
M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Richard Sirois

CONTRE : M. le conseiller Paul Pineault
M. le conseiller Germain Grenon

Adoptée à la majorité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (18 h 37).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. MARC LAVOIE
DIRECTEUR DES FINANCES**